

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 21/03/2023

Revision : LSI_2023-1-CLP du 21/03/2023

ALGUE 6PHG0037

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de produit

ALGUE 6PHG0037

Nature du produit : mélange de matières premières parfumantes Numéro

C.A.S : N.A.

Numéro EINECS : N.A.

Code douanier : 33 02 90 90

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel. Réservé à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CANDELIS

6 RUE GUTEMBERG 44118 LA CHEVROLIERE France

Tél.: 33.02.40.30.06.29

Email: info@candelis.fr www.candelis.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA 33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS : Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

(LégislationCLP)

ED12 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2

EHC3 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3

SS1 Sensibilisation cutanée 1

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification GHS : Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

(LégislationCLP)

Mention d'avertissement : ATTENTION

ED12 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2

EHC3 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3

SS1 Sensibilisation cutanée 1

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 21/03/2023

ALGUE 6PHG0037

Revision : LSI_2023-1-CLP du 21/03/2023

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un Equipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau



2.3. Autres dangers

Présence de perturbateur(s) endocrinien(s) comme défini par l'article 57(f) du règlement (UE) N°1907/2006 (REACH): aucun.

Présence de substance(s) extrêmement préoccupante(s) (SVHC) selon l'article 57 du règlement (UE) N° 1907/2006 (REACH) : aucune.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement (UE) N° 1907/2006 (REACH).

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Aucune donnée disponible.

3.2. Mélanges

Numéro d'identification	Substances	Classes danger & Phrases H	LCS / Facteurs M / ATE	Pourcentage %
CAS# 118-58-1 EINECS# 204-262-9 REACH# 01-2119969442-31-*** *	Benzyl salicylate	ED12, EHC3, SS1B H319, H412, H317		[45-50]
CAS# 65405-77-8 EINECS# 265-745-8 REACH# 01-2119987320-37-*** *	cis-3-Hexenyl salicylate	EHA1, EHC2 H400, H411		[0-5]
CAS# 1205-17-0 EINECS# 214-881-6 REACH# 01-2120740119-58-*** *	alpha-Methyl-3,4-methylene-dioxyhydrocin namic aldehyde (MMDHCA) (REP 2)	EHC2, REP2, SS1B H411, H361, H317		[0-5]
CAS# 1222-05-5 EINECS# 214-946-9 REACH# 01-2119488227-29-*** *	1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexame thylcyclopenta-gamma-2-benzopyran (HHCB)	EHA1, EHC1 H400, H410		[0-5]
CAS# 106-25-2 EINECS# 203-378-7	Nerol	ED12, SC12, SS1B H319, H315, H317		[0-5]

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 21/03/2023

ALGUE 6PHG0037

Revision : LSI_2023-1-CLP du 21/03/2023

CAS# 91-64-5 EINECS# 202-086-7 REACH# 01-2119943756-26-*** */ 01-2119949300-45-*** *	Coumarin	ATO3, SS1B H301, H317	ATE (Orale) : 290mg/kg	[0-5]
CAS# 106-24-1 EINECS# 203-377-1 REACH# 01-2119552430-49-*** *	Geraniol	ED11, SC12, SS1 H318, H315, H317		[0-5]

Présence de perturbateur(s) endocrinien(s) comme défini par l'article 57(f) du règlement (UE) N°1907/2006 (REACH): aucun.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire.

Contact avec les yeux: Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire type Dacryosérum. Si trouble consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion: Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.

Vêtements souillés: Retirer les vêtements souillés et ne les réutiliser qu'après décontamination.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable

Prévention : Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

6. MESURES EN CAS D'ECOULEMENT ACCIDENTEL

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 21/03/2023

ALGUE 6PHG0037

Revision : LSI_2023-1-CLP du 21/03/2023

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Refermer les emballages après utilisation.

Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
Se laver les mains et toute autre zone exposée avec savon doux et de l'eau avant de manger, boire, de fumer et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Eviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

A l'abri de source de chaleur, rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments, boissons.

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 21/03/2023

ALGUE 6PHG0037

Revision : LSI_2023-1-CLP du 21/03/2023

Equipements de protection individuelle :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage :

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN 166.

Protection des mains :

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

Protection du corps :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	Liquide
Couleur :	Incolore ± jaune
Odeur :	Caractéristique
Solubilité :	50% dans l'Éthanol ± 96%
Point Eclair en @C :	>100
Densité relative (d20/20) :	[0.999 ; 1.021]
Indice de réfraction @ 20@C :	[1.493 ; 1.515]

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Réactions dangereuses : pas de réactions dangereuses connues.

10.2. Stabilité chimique

Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 21/03/2023

ALGUE 6PHG0037

Revision : LSI_2023-1-CLP du 21/03/2023

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former: Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Estimation toxicité aigue du mélange (calcul):

LD50 Oral : 3168 mg/kg 3 % unknown

LD50 Dermal : Not available

LD50 Inhalation : Not available

11.2. Informations sur les autres dangers

Présence de perturbateur(s) endocrinien(s) comme défini par l'article 57(f) du règlement (UE) N°1907/2006 (REACH): aucun.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 21/03/2023

ALGUE 6PHG0037

Revision : LSI_2023-1-CLP du 21/03/2023

Aucune donnée disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Présence de perturbateur(s) endocrinien(s) comme défini par l'article 57(f) du règlement (UE) N°1907/2006 (REACH): aucun.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

13. ELIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau

Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR/ADN/RID : NON REGLEMENTE

IMDG:NON REGLEMENTE

IATA :NON REGLEMENTE

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/ADN/RID : NON REGLEMENTE

IMDG:NON REGLEMENTE

IATA :NON REGLEMENTE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/ADN/RID : NON REGLEMENTE

IMDG:NON REGLEMENTE

IATA :NON REGLEMENTE

14.4. Groupe d'emballage

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 21/03/2023

ALGUE 6PHG0037

Revision : LSI_2023-1-CLP du 21/03/2023

ADR/ADN/RID : NON REGLEMENTE

IMDG:NON REGLEMENTE

IATA :NON REGLEMENTE

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : NON REGLEMENTE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les réglementations suivantes ont été prises en compte:

- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement UE n° 618/2012
- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement UE n° 487/2013
- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement UE n° 758/2013
- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement UE n° 944/2013
- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement UE n° 605/2014
- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement UE n° 1297/2014
- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement UE n° 830/2015

Rubrique ICPE : **4511**

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de Données de sécurité selon le Règlement (UE) n° 2020/878 du 18/06/20 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006.

Ces indications sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Fiche de données de sécurité

Éditée le : 21/03/2023

ALGUE 6PHG0037

Revision : LSI_2023-1-CLP du 21/03/2023

FICHE TECHNIQUE

I] DESCRIPTION DU PRODUIT : **ALGUE 6PHG0037**

Nature du produit : *Mélange de matières premières parfumantes*
Type de produit : *Parfum*
CAS N° : *N.A.*
EINECS N° : *N.A.*
Nom INCI : *Parfum*
Code douanier : *33 02 90 90*

II] PROPRIETES PHYSIQUES et CHIMIQUES :

Aspect : *Liquide*
Couleur : *Incolore à jaune*
Odeur : *Caractéristique*
Densité à 20°C : *[0.999;1.021]*
Point d'éclair (en °C): *>100*
Indice de réfraction à 20° C: *[1.493;1.515]*
Pression de vapeur à 20°C (en mmHg) : *< 2*
Solubilité : *50% dans l'éthanol à 96%*

III] CONDITIONS DE CONSERVATION et DUREE DE VIE :

Pour une meilleure conservation, nous vous recommandons de stocker le produit à l'abri des températures extrêmes, de la lumière et dans son contenant d'origine, hermétiquement fermé.

La durée de vie est de **24** mois. Passé ce délai, nous nous tenons à votre disposition pour un nouveau contrôle.

Déclaration ALLERGENES

ALGUE 6PHG0037

Composants	C.A.S	%Naturel	%Synthétique	% Total
Evernia furfuracea extract	90028-67-4	-	-	-
alpha-Hexylcinnamal	101-86-0	-	-	-
alpha-Amylcinnamic alcohol	101-85-9	-	-	-
alpha-Amylcinnamic aldehyde (ACA)	122-40-7	-	-	-
Anisyl alcohol	105-13-5	-	0,0034	0,0034
Benzyl salicylate	118-58-1	-	48,0000	48,0000
Benzyl benzoate	120-51-4	-	-	-
Benzyl cinnamate	103-41-3	-	-	-
Benzyl alcohol	100-51-6	-	0,1872	0,1872
Cinnamyl alcohol	104-54-1	-	-	-
Cinnamal	104-55-2	-	-	-
Citral	5392-40-5	-	0,0015	0,0015
Citronellol	106-22-9	-	0,0846	0,0846
Coumarin	91-64-5	-	0,3000	0,3000
Limonene	5989-27-5	-	-	-
Eugenol	97-53-0	-	-	-
Farnesol	4602-84-0	-	-	-
Geraniol	106-24-1	-	0,2009	0,2009
Hydroxyisohexyl 3-cyclohexene carboxaldehyde	31906-04-4	-	-	-
Hydroxycitronellal	107-75-5	-	-	-
Isoeugenol	97-54-1	-	-	-
alpha-iso-methylionone	127-51-5	-	-	-
Linalool	78-70-6	0,0032	-	0,0032
methyl 2 octynoate	111-12-6	-	-	-
Evernia prunastri extract	90028-68-5	-	-	-
p-tert-Butyl-alpha-methylhydrocinnamic aldehyde	80-54-6	-	-	-

ALGUE 6PHG0037

Composants	C.A.S	%Naturel	%Synthetique	% Total
	Total :	0,0032	48,7776	48,7808

La limite de détection communément admise est de 10 ppm. « - » = < 10 ppm.

Ces informations sont données au mieux de nos connaissances à la date d'édition du présent document.

CERTIFICAT CONFORMITE IFRA

Produit : ALGUE 6PHG0037

Les standards IFRA concernant les restrictions d'utilisation sont basés sur des évaluations de la sécurité réalisées par le groupe d'experts du RESEARCH INSTITUTE FOR FRAGRANCE MATERIALS (RIFM) et sont appliqués par le Comité Scientifique de l'IFRA.

L'évaluation des différents ingrédients de parfum est faite selon les normes de sécurité contenues dans la section correspondante du Code de bonnes pratiques de l'IFRA. Le client a l'entière responsabilité d'assurer la sécurité du produit final (contenant ce parfum) par la réalisation d'essais supplémentaires si nécessaire.

Nous attestons que le produit ci-dessus est en conformité avec les standards de l'INTERNATIONAL FRAGRANCE ASSOCIATION (IFRA - 50ème amendement), à condition qu'il soit utilisé dans les classes suivantes aux concentrations maximales indiquées : voir pages suivantes.

Les informations ci-dessous sont basées sur l'état de nos connaissances actuelles des matières premières et des bases parfumantes utilisées.

CATEGORIE 1 - Nous contacter

Produits à lèvres de tous types (rouges à lèvres solides et liquides, baumes, transparents ou colorés, etc.)
Jouets pour enfants

CATEGORIE 2 - limitée à : 0.81%

Produits désodorisants et antitranspirants de tous types y compris tout produit pour toute utilisation prévue ou raisonnablement prévisible sur l'aisselle ou étiqueté comme tel (aérosol, stick, roll-on, sous-bras, déodorant Cologne, etc.)
Aérosol pour le corps (y compris brume corporelle)

CATEGORIE 3 - limitée à : 1.31%

Produits pour les yeux de tous types (fard à paupières, mascara, eyeliner, maquillage pour les yeux, masques pour les yeux, coussins pour les yeux, etc.) y compris soin pour les yeux et crème hydratante
Maquillage pour le visage et fond de teint
Démaquillant pour le visage et les yeux
Bandes pour les pores du nez
Lingettes ou mouchoirs rafraichissant(e)s pour le visage, le cou, les mains, le corps
Peinture pour le visage et le corps (pour enfants et adultes)
Masques pour le visage et le contour des yeux

CATEGORIE 4 - limitée à : 15.21%

Parfum hydroalcoolique et non-hydroalcoolique fin de tous types (eau de toilette, parfum, eau de Cologne, parfum solide,
crème parfumée, après-rasage de tous types, etc.)
Bracelets parfumés
Ingrédients pour kits de parfum et mélanges de fragrances pour kits cosmétiques
Tampons parfumés, emballages en aluminium
Bandes parfumées pour produits hydroalcooliques

CERTIFICAT CONFORMITE IFRA

CATEGORIE 5A - limitée à : 3.96%

Crèmes, huiles, lotions corporelles de tous types
Produits pour les soins des pieds (crèmes et poudres)
Répulsif à insectes (destiné à être appliqué sur la peau)
Toutes poudres et talc (hormis les poudres et talc pour bébés)

CATEGORIE 5B - limitée à : 2.02%

Lotion tonique
Crèmes hydratantes et crèmes pour le visage

CATEGORIE 5C - limitée à : 2.38%

Crème pour les mains
Produits pour les soins des ongles y compris les crèmes pour les cuticules, etc.
Désinfectants pour les mains

CATEGORIE 5D - limitée à : 0.67%

Crème/lotion pour bébés, huile pour bébés, poudres et talc pour bébés

CATEGORIE 6 - Nous contacter

Dentifrice
Bain de bouche, y compris les vaporisateurs pour l'haleine
Poudre dentifrice, bandes, comprimés pour bain de bouche

CATEGORIE 7A - limitée à : 2.74%

Permanententes ou autres traitements chimiques des cheveux (à rincer) (par ex., défrisants), y compris colorants capillaires à rincer

CATEGORIE 7B - limitée à : 2.74%

Sprays capillaires de tous types (pompes, aérosols, etc.)
Produits d'aide au coiffage autres que sous la forme d'aérosols (mousse, gels, après-shampoings sans rinçage)
Permanententes ou autres traitements chimiques des cheveux (sans rinçage) (par ex., défrisants), y compris colorants capillaires sans rinçage
Shampooing - Sec (shampooing sans eau)
Désodorisant pour cheveux

CATEGORIE 8 - limitée à : 0.67%

Lingettes intimes
Tampons
Lingettes pour bébés
Papier toilette (humide)

CATEGORIE 9 - limitée à : 6.43%

Pain de savon
Shampooing de tout type
Nettoyant visage (à rincer)
Après-shampooing (à rincer)
Savon liquide
Nettoyants pour le corps et gels douche de tous types
Savon, bain, shampooing pour bébés
Gels, mousses, sels, huiles et autres produits ajoutés à l'eau du bain

CERTIFICAT CONFORMITE IFRA

Produits pour les soins des pieds (pieds placés à tremper dans un bain)
Crèmes à raser de tous types (stick, gels, mousses, etc.)
Toutes crèmes dépilatoires (y compris pour le visage) et cires pour épilation mécanique
Shampooing pour animaux de compagnie

CATEGORIE 10A - limitée à : 6.43%

Détergent à lessive pour lavage à la main (y compris les concentrés)
Prétraitement du linge de tous types (par ex., pâte, aérosols, sticks)
Détergeant pour vaisselle à la main (y compris les concentrés)
Nettoyants de tous types pour surfaces dures (nettoyants salle de bain et cuisine, cire pour meubles, etc.)
Détergents pour lessive en machine avec un contact avec la peau (par ex., liquides, poudres) y compris les concentrés
Kits de nettoyage à sec
Lingettes pour la lunette des toilettes
Assouplissants textiles de tous types y compris les feuilles assouplissantes
Produits nettoyants pour la maison, autres types y compris les nettoyants de tissu, nettoyants de surface douce, nettoyants de tapis,
sprays et lingettes pour l'entretien des meubles, lingettes nettoyantes pour le cuir, produits détachants, pulvérisateurs renforçants pour textiles, produits de traitement pour textiles (par ex., vaporisateurs d'amidon, tissu traité avec des parfums après lavage, désodorisants pour textiles ou tissus)
Cire pour sols
Huile parfumée pour anneau d'ampoule, diffuseurs à bâtons, pot-pourri, recharges liquides pour assainisseurs d'air (systèmes sans cartouche), etc.

CATEGORIE 10B - limitée à : 14.29%

Aérosols pour animaux - aérosols appliqués sur des animaux de tous types
Aérosols assainisseurs d'air, manuels, y compris aérosols et pompes
Aérosols insecticides

CATEGORIE 11A - limitée à : 0.67%

Tampons, serviettes hygiéniques et coussinets interlabiaux classiques pour l'hygiène féminine
Langes (pour bébés et adultes)
Culotte, serviette d'incontinence pour adultes / Papier toilette (sec)

CATEGORIE 11B - limitée à : 0.67%

Collants avec crème hydratante / Chaussettes, gants parfumés
Mouchoirs pour le visage (mouchoirs secs)
Serviettes / Papier absorbant
Sacs de blé
Masques pour le visage (papier/protecteurs) par ex., masques chirurgicaux non utilisés en tant que dispositif médical
Fertilisants, solides (pellets ou poudre)

CATEGORIE 12 - 100%

Bougies de tous types (y compris dans un contenant)
Détergents textiles pour lavage en machine avec un contact cutané minimal (par ex., capsules liquides, doses)
Assainisseurs d'air automatisés et parfums de tous types (aérosol concentré avec doses précises [fourchette de 0,05 à 0,5 ml/pulvérisation], plug-ins, systèmes clos, substrat solide,
livraison de membrane, dispositif électrique, poudres, sachets parfumés, encens, recharges liquides [cartouche], cristaux désodorisants)
Systèmes d'alimentation en air
Litière pour chat
Coques de téléphone

CERTIFICAT CONFORMITE IFRA

Désodorisants/masqueurs non destinés à entrer en contact avec la peau (par ex., désodorisants pour sèchelinge, poudres pour tapis)

Combustibles

Insecticides (par ex., spirale anti-moustiques, papier, dispositifs électriques, pour vêtements) autres qu'en aérosols

Bâtons d'encens

Produit vaisselle et désodorisants - pour lave-vaisselle

Jeux olfactifs / Peintures

Articles en plastique (hormis jouets)

Grattez et sentez / Pack de senteurs

Système diffuseur de parfum (utilisant la technologie d'air sec)

Cires pour chaussures

Blocs pour cuvette (toilette)

CERTIFICAT D'ORIGINE (*Origin' certificate*)

Date : **21/03/2023**

Nous attestons que le produit / *We certify that the product*

ALGUE 6PHG0037,

est un mélange de matières premières / *is a mixture of raw materials*

contient / *contains*

MATIERES PREMIERES NATURELLES / NATURAL RAW MATERIALS	0%
MATIERES PREMIERES SYNTHETIQUES / SYNTHETIC RAW MATERIALS	100%
MATIERES PREMIERES D'ORIGINE ANIMALE* / ANIMAL ORIGIN RAW MATERIALS*	0%

Les pourcentages indiqués sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles sur les matières premières et les bases parfumantes utilisées. Ils sont donnés de bonne foi.

The percentages indicated is given in good faith and is based on our best knowledge of the raw materials used.

Le produit est fabriqué en France

This product is manufactured in France

*Ingredients extraits d'animaux vivants ou abattus (vertébrés et organismes invertébrés multicellulaires).

*Ingredients extracted from living or slaughtered animals from the entire animal kingdom (vertebrates and multicellular invertebrate organisms).

CERTIFICAT (E)
"absence de phtalates" (*Phthalates free*)

Date : **21/03/2023**

Nous certifions que le produit **ALGUE 6PHG0037**, ne contient pas de phtalates.

*We hereby certify that the product **ALGUE 6PHG0037**, doesn't contain any phthalate.*

Les informations ci-dessus sont basées sur l'état de nos connaissances actuelles des matières premières et des bases parfumantes utilisées.

Informations indicated is given in good faith and is based on our best knowledge of the raw materials used.

Déclaration SUBSTANCES CMR**ALGUE 6PHG0037**

Composants	C.A.S	%Naturel	%Synthétique	% Total
cis-3-Hexenyl salicylate (REP 2)	65405-77-8	-	3,4200	3,4200
p-Cymene (REP 2)	99-87-6	-	0,0364	0,0364
gamma-Terpinene (REP 2)	99-85-4	0,0012	-	0,0012
alpha-Methyl-3,4-methylene-dioxyhydr ocinnamic aldehyde (MMDHCA) (REP 2)	1205-17-0	-	1,0200	1,0200
Total :		0,0012	4,4764	4,4776

La limite de détection communément admise est de 10 ppm. « - » = < 10 ppm.
Ces informations sont données au mieux de nos connaissances à la date d'édition du présent document.